

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DJSC

Date: 21 mai 2013

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.010

Auteur-e-s: Commission "Loi sur le sport"

Titre: Projet de loi sur le sport (LSport)

Article 17, alinéa 2

²Les organisateurs des manifestations sont tenus de solliciter auprès des autorités compétentes les demandes d'autorisation si nécessaires.

Signataire-s

HOSTETTLER Christian (président de la commission)	
--	--